Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le

ID: 064-216400143-20230322-D_2023_7-DE

Département des Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice: 15
Présents: 14
Absents: 1
Votants:
Pour: 14
Contre:
Abstention:

Date et affichage de la convocation : 17 mars 2023

Délibération n°2023-7

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS: COMET Claude, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, LAGARDE Laurent, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, INÇABY Emile, LARRALDE Cécilia, ECHINARD Emmanuel, SANZBERRO Jean-Philippe, JAUREGUIBERRY Michel, IBARLUCIA Michel, PALLEC Bernard, ITHURBIDE Fabien

ABSENTE: MIURA LAMOTE Nathalie

PROCURATION:

A été nommé secrétaire de séance : LARRALDE Cécilia

OBJET: ELECTRIFICATION RURALE - PROGRAMME FACE AB (EXTENSION SOUTERRAINE) 2023

<u>APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART</u> COMMUNALE - AFFAIRE N° 23EX006

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Alimentation BT propriété ISABAL Louis

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SN COPELEC / CENERGY.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Programme d'Electrification Rurale \"FACE AB (Extension souterraine) 2023 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le

ID: 064-216400143-20230322-D_2023_7-DE

- montant des travaux T.T.C	23 984,46 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	2 398,45 €
- actes notariés (3)	1 035,00 €
- frais de gestion du TE64	999,35 €
TOTAL	28 417,26 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	13 600,00 €
- T.V.A. préfinancée par TE64	4 397,16 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt	9 420,75 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	999,35 €
TOTAL	28 417,26 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Cécilia LARRALDE

Michel IBARLUCIA